

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 15 décembre 2017

Président : M. Patrick CASSANY

Présents : M. DESPLAT, M^{me} PASUT, MM. LATOUR, VENTADOUX, M^{mes} LAFINESTRE, LAMORLETTE, MM. FOUGEYROLLAS, VAN BOSSTRAETEN, ROUSSEAU, VICTOR, PLANTÉ, GALINOU X., MM. BAYSSIÉ, TESTU, GROSJEAN, CHAUVEL, LAFOSSE, MAXANT, FALCOZ, DENYS, M^{mes} SOULACROIX, SIMONNEAU, MM. SCHWEDT, BARRAU, GALINOU J.L, M^{me} MOURGUES, M. CAVALIÉ, M^{me} GRAFEILLE, MM. PUDAL, BORDERIE, FORGET, M^{me} BESSON, M. LADRECH, MM. ASPERTI, TRANCHARD, M^{mes} ALBINET, DELLÉA, MM. UNANUÉ, CALVET, M^{me} LACOUÉ, M^{me} LHEZ-BOUSQUET

Procurations : M^{me} BEGHIN à M. CASSANY, M. MINGO à M. ROUSSEAU, M^{me} BOTTEGA à M^{me} SIMONNEAU, M. DE VOS à M. PLANTÉ, M^{me} SERCAN à M^{me} LAFINESTRE, M^{me} DESGUÉ à M. DESPLAT, M^{me} MANZOCCO à M. MAXANT, M. FAVRE-FELIX à M. FOUGEYROLLAS, M^{me} GEOFFROY à M. PUDAL, M. DUPUY à M. VAN BOSSTRAETEN

Absents : MM. AJON, GRANADOS, M^{mes} JARRET, FALCONNIER, LAPORTE, DAVELU-CHAVIN, MM. GONZATO, BOUSQUET-CASSAGNE, JOLY, LEYGUE

Délibération n° 136/2017

LANCEMENT DE L'EXPERIMENTATION DE LA GRATUITE DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC ELIOS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 43 voix POUR, 1 voix CONTRE et 8 abstentions,**

CONFIRME l'engagement de la CAGV pour la mise en place de la gratuité de son réseau de transport, de manière expérimentale,

DECIDE de lancer les négociations avec le délégataire afin de fixer dans le cadre du prochain avenant les modalités techniques, financières et juridiques de cette expérimentation,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Délibération n° 137/2017

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la modification du tableau des emplois présentée par le rapporteur, à savoir :

Suppressions de postes au 01/01/2018 :

- 1 Attaché à temps complet (35h)
- 2 Rédacteurs principaux 1^{ère} classe à temps complet (35h)
- 2 Rédacteurs principaux 2^{ème} classe à temps complet (35h)
- 1 Rédacteur à temps complet (35h)
- 3 Adjoint administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet (35h)
- 7 Adjoint administratifs à temps complet (35h)
- 1 Technicien principal 1^{ère} classe à temps complet (35h)
- 1 Technicien à temps complet (35h)
- 2 Agents de maîtrise à temps complet (35h)
- 1 Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (35h)
- 15 Adjoint techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet (35h)
- 13 Adjoint techniques à temps complet (35h)
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps non complet (12h)
- 2 Assistants d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps non complet (6h)
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps non complet (14h)
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps non complet (15h)
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps non complet (10h)
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps non complet (12h)
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps non complet (6h)
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps non complet (14h)
- 2 Adjoint animation à temps complet (35h)
- 1 Adjoint animation à temps non complet (30h)
- 1 Auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps non complet (28h)
- 1 Auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet (35h)
- 1 Opérateur qualifié des APS à temps complet (35h)

Délibération n° 138/2017

ADHESION AU SERVICE DEMATERIALISATION DU CENTRE DE GESTION DE LOT-ET-GARONNE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service «dématisation» proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (CDG 47) pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2016,

AUTORISE le versement au CDG 47 du montant de l'acquisition d'un certificat électronique pour un montant de 65,00 € par an,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation annuelle seront inscrits au Budget des exercices correspondants.

Délibération n° 139/2017

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE CRÉATION ET GESTION D'UN CRÉMATORIUM ET D'UN SITE CINÉRAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'exercer, en lieu et place des communes membres de la CAGV, la compétence en matière de création et gestion d'un crématorium et d'un site cinéraire,

PREND ACTE que, conformément à l'article L. 5211-17 du CGCT, les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable,

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget de l'exercice 2018 pour poursuivre les études de faisabilité sur un terrain situé en Grand Villeneuvois,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires devant intervenir à cet effet.

Délibération n° 140/2017

AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCES DES SERVICES AU PUBLIC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accès des Services au Public (SDAASP) proposé par Monsieur le Président du Conseil Départemental et Madame le Préfet de Lot-et-Garonne.

Délibération n° 141/2017

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE CERTAINES COMMISSIONS THEMATIQUES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de modifier la composition des commissions suivantes, à savoir :

TRANSPORTS/MOBILITÉ

Dolmayrac : Sébastien BOULLAND (remplacement de Claude LE LAIZANT)

CULTURE ET SPORT

Saint-Antoine de Ficalba : Cécile LIMBERT (remplacement de Florent PEDEBAS)

TECHNIQUE

Pujols : Denis SAVY (remplacement de Laurent PUYHARDY)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Pujols : Pascale LAMOINE (remplacement de Olga FEIJOO)

Délibération n° 142/2017

MOTION DE SOLIDARITÉ AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA SURVIE DE LA RURALITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 50 voix POUR et 2 voix CONTRE,

AFFIRME sa solidarité avec la motion du Conseil départemental et demande à l'Etat de prendre en compte la réalité de la situation des départements ruraux.

DEMANDE ainsi que l'Etat mette en place des mesures de compensation pérennes du coût des allocations de solidarité nationales à la charge des départements, notamment ruraux, afin de leur permettre de continuer à investir dans les territoires et à soutenir les projets communaux et intercommunaux.

DEMANDE ainsi que le projet de la loi de Finances rectificative annoncé pour la fin de l'année soit abondé suffisamment et que les départements ruraux en difficulté disposent en priorité de ce fonds.

DEMANDE à l'Etat, qu'au-delà d'une nécessaire péréquation verticale, soit également développée à tous les niveaux une véritable péréquation horizontale.

Délibération n° 143/2017

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TARIFS APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

ADOpte les tarifs de l'assainissement collectif pour l'année 2018 tels que présentés par le rapporteur, à savoir :

Types de redevance	Tarif TTC
Redevance assainissement collectif (par m ³ d'eau consommé)	1,29 €
Les usagers s'alimentant en eau au moyen d'un puits ou d'une source qui ne sont pas raccordés au service public d'eau potable se verront appliquer un volume forfaitaire de 40 m ³ par semestre et par logement pour le calcul de la redevance.	
Participation pour assainissement collectif (par m ² de surface planché)	13,33 €
Les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement de 50 %	
Participation aux travaux pour frais de branchement	950,00 €
Contrôle de branchement dans le cadre d'une vente ou à la demande de l'utilisateur	114,00 €
Pénalité pour les raccordables non raccordés (art L 1331-8 du Code de la Santé Publique) Redevance assainissement collectif majorée de 100 %	2,58 €

DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Délibération n° 144/2017

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : TARIFS APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

ADOpte les tarifs des apports de matières de vidange, de curage et de graisses pour l'année 2018 tels que présentés par le rapporteur, à savoir :

Types de redevance	Tarif TTC par m³
Matières de vidange	3,23 €
Matières de curage	15,68 €
Graisses	15,68 €

DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Délibération n° 145/2017

**TRAITEMENT EN STATION D'ÉPURATION DES MATIÈRES DE VIDANGE, DE CURAGE ET DES GRAISSES :
TARIFS APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

ADOpte les tarifs des apports de matières de vidange, de curage et de graisses pour l'année 2018 tels que présentés par le rapporteur, à savoir :

Types de redevance	Tarif TTC par m³
Matières de vidange	3,23 €
Matières de curage	15,68 €
Graisses	15,68 €

DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Délibération n° 146/2017

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : PLAN DE FINANCEMENT 2018 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement 2018 pour le Pays d'Art et d'Histoire du Grand Villeneuvois, à savoir :

Dépenses		Recettes	
Prestations de service	15 500 €	Etat	10 000 €
Médiation	3 500 €	Département	1 000 €
ANVPah / Documentation	3 150 €	CAGV	23 150 €

Communication / Publications	9 500 €		
Fonctionnement du service	2 500 €		
TOTAL	34 150 €	TOTAL	34 150 €

SOLLICITE le Conseil départemental et la DRAC pour l'attribution des participations financières inscrites à ce plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'instruction de ces demandes de subventions,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif pour l'exercice 2018 de la CAGV.

Délibération n° 147/2017

CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE : APPRENTISSAGE GRATUIT DE LA NATATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation de séances gratuites d'apprentissages collectifs de la natation à destination d'enfants de 6 à 11 ans issus de familles dont le quotient CAF est inférieur ou égal à 705 €,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les organismes attribuant des subventions aux collectivités organisatrices de séances d'apprentissages gratuits de la natation.

Délibération n° 148/2017

CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE : CREATION D'UN TARIF POUR L'ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT ADULTES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de créer un tarif pour les activités de perfectionnement de la natation pour les adultes au Centre Aquatique de Malbentre,

FIXE ce tarif à 60,00 € pour un abonnement de 10 séances,

PRECISE que le droit d'entrée au Centre aquatique est compris dans ce tarif.

Délibération n° 149/2017

AVENANT N° 2 AU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant de prorogation n° 2 au Contrat Local de Santé du Grand Villeneuvois pour une durée d'un an ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre,

DESIGNE comme référent titulaire de la CAGV, au sein du comité de pilotage du Contrat Local de Santé du Grand Villeneuvois :

- Monsieur José UNANUÉ

DESIGNE comme référent suppléant de la CAGV, au sein du comité de pilotage du Contrat Local de Santé du Grand Villeneuvois :

- Monsieur Alain CAVALIÉ

Délibération n° 150/2017

MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF ENFANCE (ALSH ET ALP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

ADOpte les modifications des règlements intérieurs de fonctionnement des accueils collectifs Enfance ainsi que les fiches d'inscription communes qui y sont annexées, soit :

- *Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Monbalen,*
- *Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Fongrave,*
- *Accueil de Loisirs Périscolaire de Laroque-Timbaut (ALAE),*
- *Accueil de Loisirs Périscolaire de la Croix-Blanche,*
- *Fiches d'inscription communes aux familles.*

Délibération n° 151/2017

AMENAGEMENT DU PARKING DEVANT LA SALLE DES FETES ET LA MAIRIE DE CASSIGNAS : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de l'aménagement du parking devant la salle des fêtes et la mairie à Cassignas ainsi que le plan de financement de cette opération tel que ci- présenté par le rapporteur, à savoir :

- dépenses : 22 092,50 € HT soit 26 511,00 € TTC
- recettes :
 - *participation de la Commune de Cassignas :*
15 825,00 € HT soit 18 990,00 € TTC
 - *participation de la C.A.G.V. :*
6 267,50 € HT soit 7 521,00 € TTC

DECIDE de passer avec la Commune de Cassignas, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la Commune de Cassignas sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au chapitre 23, article 238, fonction 822, du Budget Primitif de l'exercice 2017.

Délibération n° 152/2017

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETTERIES EXPLOITEES EN REGIE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE les modifications du règlement intérieur des déchetteries présentées par le rapporteur, à savoir :

- *augmentation du pouvoir de décision du gardien au sein de la déchèterie dont il a la responsabilité*
- *définition du montant minimum enclenchant la facturation (nouvelle disposition de la Trésorerie Municipale)*
- *professionnels : maintien / modification du montant du m³ déposé*
- *CESU : gratuité mais obligation d'apporter les déchets verts à la déchetterie du Rooy à Villeneuve-sur-Lot*
- *établissements scolaires publics : obligation d'apport des déchets verts à la déchèterie de Villeneuve-sur-Lot, apports en déchèterie gratuits sauf en cas d'appel à une entreprise privée*
- *limitation des apports de déchets verts sur les déchèteries des communes suivantes : Le Lédats, Sainte-Livrade-sur-Lot, Laroque-Timbaut à 3 m³/semaine.*

APPROUVE en conséquence le nouveau règlement intérieur joint au présent rapport,

AUTORISE l'affichage dudit règlement dans les 4 déchetteries exploitées en régie.

Délibération n° 153/2017

CONTRAT AVEC L'ECO-ORGANISME CITEO POUR LA PERIODE 2018-2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la conclusion du contrat type collectivité proposé par CITEO (SREP SA) au titre de la filière papiers graphiques,

AUTORISE Monsieur Christian LAPORTE, Directeur des Services Techniques à signer, par voie dématérialisée, ledit contrat type avec CITEO (SREP SA), à compter du 1^{er} janvier 2018 pour la période 2018-2022,

AUTORISE Monsieur LAPORTE, Directeur des Services Techniques à signer, si nécessaire, par voie matérialisée ou dématérialisée, tout avenant à ce contrat avec CITÉO (SREP SA) durant la période concernée (2018-2022),

APPROUVE la conclusion du contrat pour l'action et la performance ou « CAP 2022 » proposé par CITEO (SREP SA) au titre de la filière emballages ménagers,

AUTORISE Monsieur LAPORTE, Directeur des Services Techniques, à signer, par voie dématérialisée, le contrat CAP 2022 avec CITEO (SREP SA), à compter du 1^{er} janvier 2018 pour la période 2018-2022,

AUTORISE Monsieur LAPORTE, Directeur des Services Techniques à signer, si nécessaire, par voie matérialisée ou dématérialisée, tout avenant à ce contrat (CAP 2022) avec CITEO (SREP SA), durant la période concernée (2018-2022).

Délibération n° 154/2017

TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE : CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DE LA CAGV

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

CONFIRME l'engagement de la CAGV dans le dispositif Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,

APPROUVE le plan de financement présenté par le rapporteur, à savoir :

N°	Maître d'ouvrage	Actions	Détail	Cout de l'action	Autofinancement	%	Subvention TEPCV	%	Autres subventions	%
1	CAGV	Déchets : déployer les bornes d'apport volontaire	40 bornes enterrées OM : 220 k€ 80 bornes semi-enterrées OM : 280 k€	500 000,00 €	235 000,00 €	47%	265 000,00 €	53%		0%
2	CAGV	Déchets : Déployer la conteneurisation	14 600 bacs individuels : 400 k€	400 000,00 €	185 000,00 €	46%	215 000,00 €	54%		0%
3	CAGV	Mobilité : Aménager une aire multimodale	Aire multimodale de CAPEL : 80 k€	80 000,00 €	40 000,00 €	50%	20 000,00 €	25%	20 000,00 €	25%
		TOTAL 1ère ENVELOPPE		980 000,00 €	460 000,00 €	47%	500 000,00 €	51%	20 000,00 €	2%
4	CAGV	Réhabilitation du Centre Technique Intercommunal	Travaux isolation et énergie du CT : 370 k€ Modernisation station de lavage : 100 k€	470 000,00 €	94 000,00 €	20%	376 000,00 €	80%		0%
5	CAGV	Déchets : Programme d'amélioration du service	62 bornes aériennes papier et verre : 190 k€ Système GPS : 75 k€ Mini benne + bac biodéchets : 60 k€	325 000,00 €	65 000,00 €	20%	260 000,00 €	80%		0%
6	CAGV	Plan éclairage LED	Relamping 43 bâtiments CAGV : 50 k€	50 000,00 €	10 000,00 €	20%	40 000,00 €	80%		0%
		TOTAL 2ème ENVELOPPE CAGV		845 000,00 €	169 000,00 €	20%	676 000,00 €	80%	- €	0%

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'application de cette délibération et à sa régularisation,

DEMANDE à l'Etat de respecter les engagements pris et de ne pas contraindre de manière rétroactive l'application de ce dispositif par de nouvelles règles d'instruction.

Délibération n° 155/2017

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 5 de la Convention de Délégation de Service Public du réseau de transport public urbain,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant.

Délibération n° 156/2017

RÉSEAU ELIOS : MODIFICATION DU REGLEMENT D'EXPLOITATION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les nouvelles dispositions du règlement d'exploitation du réseau de transport public Elios telles que présentées ci-dessus,

DIT que le règlement d'exploitation du réseau de transport public modifié sera notifié à Villeneuve Mobilités, par ordre de service, pour application et affichage, conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public.

Délibération n° 157/2017

LOI MACRON – OUVERTURES DOMINICALES ET DEROGATIONS DU MAIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 50 voix POUR et 2 voix CONTRE,**

DECIDE de donner une suite favorable à l'ouverture dominicale sur la commune de Bias, au nombre de 8 dimanches pour l'année 2018,

DECIDE de donner une suite favorable à l'ouverture dominicale sur la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot au nombre de 8 dimanches pour l'année 2018,

DECIDE de donner une suite favorable à l'ouverture dominicale sur la commune de Villeneuve-sur-Lot, au nombre de 8 dimanches pour l'année 2018

PRECISE les dates de ces 8 dimanches :

- ✓ dimanche 14 janvier 2018
- ✓ dimanche 11 février 2018
- ✓ dimanche 1^{er} juillet 2018
- ✓ dimanche 2 septembre 2018
- ✓ dimanche 2 décembre 2018
- ✓ dimanche 9 décembre 2018
- ✓ dimanche 16 décembre 2018
- ✓ dimanche 23 décembre 2018

Délibération n° 158/2017

**CREATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE POUR LES AGRICULTEURS
NOUVELLEMENT INSTALLÉS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 48 voix POUR et 4 abstentions,**

DECIDE d'annuler les délibérations existantes en date du 14 novembre 2001 et 15 décembre 2011 portant sur les dispositions relatives à l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs,

DECIDE de créer, dans les conditions présentées dans l'exposé qui précède, l'aide pour les agriculteurs nouvellement installés qui se substitue à l'aide aux jeunes agriculteurs instaurée par délibération en date du 15 décembre 2011,

DECIDE d'inscrire annuellement les crédits nécessaires au versement de cette aide au budget de la CAGV sur le chapitre 20 «immobilisations incorporelles» article 20422 «subventions d'équipement aux personnes privée» fonction 92 «Aides à l'agriculture».

DECIDE de porter son montant maximum à 4 500 € en agriculture conventionnelle et à 6 000 € en agriculture biologique,

DIT que cette aide sera inscrite dans la convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la CAGV au titre de l'application du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Délibération n° 159/2017

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LES ZONES D'ACTIVITES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement suivant pour les acquisitions foncières destinées au développement économique pour l'exercice 2018 :

Dépenses

Somme des acquisitions foncières 600 000 €

Recettes

DETR (40 %) 240 000 €

CAGV (60 %) 360 000 €

TOTAL 600 000 €

SOLLICITE de Madame le Préfet de Lot-et-Garonne la subvention au titre de la DETR inscrite au plan de financement,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Délibération n° 160/2017

ZONE D'ACTIVITÉ BARBIERE NORD – DEFINITION DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de définir les modalités de concertation suivantes avant création de la ZAC Extension du Villeneuvois :

- ✓ *Le dossier de présentation de l'opération sera mis à disposition du public à compter du lundi 5 février 2018 en mairie de Villeneuve-sur-Lot, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, consultable aux heures habituelles d'ouverture et ce, jusqu'au 5 Mars 2018. Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancement des études*

- ✓ *Un cahier sera mis à disposition du public en mairie de Villeneuve-sur-Lot et au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois pour y consigner les remarques et observations sur le projet*
- ✓ *Une réunion publique sera organisée au cours de la concertation. La date de cette réunion publique sera communiquée par voie de presse 7 jours au moins avant sa tenue*
- ✓ *Toute information ou explication sur le projet pourra être obtenue sur rendez-vous auprès du service développement économique, pendant les phases d'élaboration du dossier de création.*

CHARGE Monsieur le Président de recueillir l'avis de la Commune de Villeneuve-sur-Lot et de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

Délibération n° 161/2017

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETONNIER EN BORDURE DU LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer à la Ville de Villeneuve-sur-Lot un fonds de concours destiné à participer au financement du projet d'aménagement d'un chemin piétonnier situé rive gauche en bord du Lot présenté par le rapporteur, à savoir :

- dépenses : 430 000 € HT
- recettes : 430 000 € HT répartis entre :
 - *Fonds LEADER* : 32 000 €
 - *FNADT* : 100 000 €
 - *DRAC* : 8 000 €
 - *CAGV* : 145 000 €
 - *Ville de Villeneuve-sur-Lot* : 145 000 €

FIXE le montant de ce fonds de concours à la somme de 145 000 € représentant 50 % de la dépense restant à la charge de la commune, soit 290 000 € subventions déduites,

DIT que les sommes nécessaires seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 162/2017

PROGRAMME D'INTERET GENERAL ET ETUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE DE L'OPAH DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS ENTRE LA CAGV ET LA COMMUNE DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le projet d'avenant n° 1 à la convention de fonds de concours entre la CAGV et la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot, portant sur l'étude pré-opérationnelle d'OPAH sur la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant.

Délibération n° 163/2017

OPAH-RU DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT – PARTICIPATION PREVISIONNELLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le lancement du dispositif d'OPAH-RU de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot,

ADOpte les principes de participation financière de la CAGV pour ce dispositif à venir,

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits qui seront inscrits au Budget Primitif des exercices 2018 et suivants.

Délibération n° 164/2017

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AIRe DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (CLAVAP)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DESIGNE Mme Pascale LAMOINE en qualité de représentante de la commune de PUJOLS au sein de la Commission Locale de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, en remplacement de Mme Olga FEIJOO.

Délibération n° 165/2017

AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à engager, à liquider et à mandater, avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2018, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits indiqués dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Article	Libellé	Rappel BP 2017	Montant autorisé
20 : Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	358 400	89 600
	2033	Frais d'insertion	10 000	2 500
	2051	Concessions et frais similaires (logiciels, licences)	38 000	9 500
204 : Subventions d'équipement versées	2041412	Bâtiments et installations (public)	173 000	43 250
	204181	Biens mobiliers, matériel et études	25 000	6 250
	204182	Bâtiments et installations	50 000	12 500
	20422	Bâtiments et installations (privé)	55 000	13 750
21 : Immobilisations corporelles	2111	Terrains nus	646 000	161 500
	2128	Autres agencements/aménagements terrains	131 000	32 750
	2135	Installations générales, agencements	47 240	11 810
	21532	Réseaux d'assainissement	1 560	390
	21578	Autre matériel et outillage de voirie	45 000	11 250
	2158	Autres installations, matériel, outillage	259 000	64 750
	21732	Constructions immeubles de rapport	28 500	7 125
	21735	Constructions, installations générales	434 914	108 729
	21751	Réseaux de voirie	502 000	125 500
	2182	Matériel de transport	448 000	112 000
	2183	Matériel de bureau et informatique	50 000	12 500
	2184	Mobilier	44 290	11 073
	2188	Autres immobilisations corporelles	847 700	211 925
23 : Immobilisations en cours	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	681 000	170 250
		Totaux	4 875 604	1 218 901

DIT que les dépenses ainsi autorisées seront reprises au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Délibération n° 166/2017

PRODUITS IRRECOUVRABLES – EXERCICES 2015/2016/2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de suivre la proposition de Monsieur le Trésorier de Villeneuve-sur-Lot et de déclarer irrécouvrable la créance de 231,68 € présentée dans l'état n° 2695250215 du 22 septembre 2017,

DECIDE d'admettre en non-valeur cette créance pour le même montant,

AUTORISE l'émission du mandat correspondant sur le chapitre 65 article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » du Budget de l'exercice 2017.

Délibération n° 167/2017

LEVÉE DE LA DECHEANCE QUADRIENNALE D'UNE CREANCE COMMUNALE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de lever la déchéance quadriennale de la créance correspondant au titre de recettes n° 79/2009 émis le 10/7/2009 par la commune de LA CROIX BLANCHE à l'encontre de la Communauté de Communes du Roquentin pour un montant de 3 010,82 €,

AUTORISE Monsieur le Président à émettre le mandat de paiement correspondant,

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 168/2017

DECISION MODIFICATIVE N° 1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

AUTORISE les mouvements de crédits ci-dessous :

A - Budget principal

BUDGET PRINCIPAL		INVESTISSEMENT
Dépenses		
Emprunts en euros		6 910,00
total chapitre 16 "emprunts et dettes assimilées"		6 910,00
Installations générales, agencements, aménagements		-6 910,00
total chapitre 21 "immobilisations corporelles"		-6 910,00
Total des dépenses d'investissement		0,00
Recettes		
Total des recettes d'investissement		0,00
BUDGET PRINCIPAL		FONCTIONNEMENT
Dépenses		
Prestations de services		-150,00
total chapitre 011 "Charges à caractère général"		-150,00
Annulation de mandats sur exercices antérieurs		150,00
total chapitre 67 "Charges exceptionnelles"		150,00
Prélèvement au titre loi SRU (taxe de séjour)		5 000,00
total chapitre 014 "atténuation de produits"		5 000,00
Total des dépenses de fonctionnement		5 000,00
Recettes		
Taxes de séjour		5 000,00
total chapitre 73 "Impôts et taxes"		5 000,00
Total des recettes de fonctionnement		5 000,00

APPROUVE l'ensemble de ces mouvements qui constitue la Première Décision Modificative de l'exercice 2017 (DM1) du Budget Principal.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

à l'unanimité,

AUTORISE les mouvements de crédits ci-dessous :

B - Budget Annexe Assainissement collectif

ASSAINISSEMENT COLLECTIF		INVESTISSEMENT
Dépenses		
16/01/1641	Emprunts en euros	0,00
total chapitre 16 "emprunts et dettes assimilées"		0,00
Total des dépenses d'investissement		0,00

Recettes		
040/01/28181	Installations générales, agencements	1 491,00
040/01/281532	Réseaux d'assainissement	48 251,00
total chapitre 040 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"		49 742,00
total chapitre 021 "virement de la section de fonctionnement"		-49 742,00
Total des recettes d'investissement		0,00

ASSAINISSEMENT COLLECTIF		FONCTIONNEMENT
Dépenses		
042/01/6811	Dotations d'amortissement	49 742,00
total chapitre 042 "opérations d'ordre de transfert entre sections"		49 742,00
total chapitre 023 "virement à la section de fonctionnement"		-49 742,00
Total des dépenses de fonctionnement		0,00

Recettes		
Total des recettes de fonctionnement		0,00

APPROUVE l'ensemble de ces mouvements qui constitue la Première Décision Modificative de l'exercice 2017 (DM1) du Budget annexe assainissement collectif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

AUTORISE les mouvements de crédits ci-dessous :

C - Budget Annexe Assainissement non collectif

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		FONCTIONNEMENT
Dépenses		
67/6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	50 000,00
total chapitre 67 "charges exceptionnelles"		50 000,00
Total des dépenses de fonctionnement		50 000,00

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		FONCTIONNEMENT
Recettes		
74/748	Autres attributions	50 000,00

total chapitre 74 "Dotations subventions et participations"	50 000,00
Total des recettes de fonctionnement	50 000,00

APPROUVE l'ensemble de ces mouvements qui constitue la Première Décision Modificative de l'exercice 2017 (DM1) du Budget annexe assainissement non collectif.

Délibération n° 169/2017

CONSERVATOIRE BÉLA BARTÓK : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DU LEDAT POUR LA CREATION D'UN PROJET « MUSIQUE À L'ÉCOLE »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la mise en place du projet « musique à l'école » sur la commune du Lédat, en partenariat avec l'Education Nationale, tel que présenté dans l'exposé du rapporteur,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Délibération n° 170/2017

CONSERVATOIRE BÉLA BARTÓK : DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement du projet « musique à l'école » avec la commune du Lédat tel que présenté par le rapporteur, à savoir :

INVESTISSEMENT

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Achats d'instruments (flûtes traversières)	5 260 €	CAGV	2 630 €
		Conseil Départemental	2 630 €
	5 260 €		5 260 €

SOLLICITE le Conseil Départemental pour l'attribution de la participation prévue à ce plan de financement, soit 2 630 € pour l'investissement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents (contrats, conventions ...) nécessaires à l'instruction de ces demandes de subventions,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Affiché le 21/12/2017

**Le Président
Patrick CASSANY**